

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Second tour des élections départementales et régionales 2021

Épinal, le 25/06/2021

Élections départementales

Les 32 binômes de candidats et leurs suppléants admis à se présenter pour le second tour ont déposé leur candidature ce lundi 21 juin à la préfecture des Vosges.

La commission de propagande qui s'est réunie le mardi 22 juin a validé la profession de foi et les bulletins des candidats qui seront acheminés avant le 2nd tour.

La liste des binômes de candidats inscrits pour le second tour est disponible sur le site internet de la préfecture des Vosges: https://www.vosges.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections-Citoyennete/Elections-Politiques/Elections-departementales-2021/Candidatures/Liste-descandidatures-pour-le-2nd-tour

Élections régionales

Les listes de candidats admises à se présenter pour le second tour devaient déposer leurs candidatures à la préfecture de région avant le mardi 22 juin 18h00. Quatre listes ont été déposées :

- La force de nos territoires, conduite par Mme Brigitte Klinkert
- Rassemblement pour l'Alsace, la Champagne-Ardennes et la Lorraine, conduite par M. Laurent Jacobelli
- Plus forts ensemble avec Jean Rottner, conduite par Jean Rottner
- Il est temps! Pour l'écologie et la justice sociale en Grand Est, conduite par Mme Éliane Romani

À l'issue de la commission de propagande régionale, la commission départementale a pu valider les circulaires et bulletins de vote qui seront transmises aux électeurs.

Les dysfonctionnements importants liés à la qualité de la mise sous pli et de l'acheminement de la propagande électorale du premier tour ont été constatés lors de ces dernières semaines de la part du nouveau prestataire ADREXO qui dessert une partie du territoire national.

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88 Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr Place Foch 88026 ÉPINAL Cedex











Si des dispositions ont été prises avant le 1er tour, après chaque signalement, pour apporter les réponses utiles, il était nécessaire de s'assurer, en vue du 2ème tour de scrutin, que les garanties pourront être apportées au regard des difficultés constatées.

C'est pour ces raisons qu'Yves Séguy, préfet des Vosges, a décidé de mettre en place dès le 22 juin une cellule opérationnelle de suivi de la distribution de la propagande en lien direct avec les prestataires. Cette supervision renforcée conduit à des contrôles de qualité aléatoires sur les différents sites de mise sous pli et une information quotidienne aux élus et candidats.

Compte tenu des délais entre le premier et second tour, les électeurs pourront donc retrouver les professions de foi des candidats dans leur boite aux lettres jusqu'à samedi soir.

À noter également que les programmes des candidats sont disponibles pour consultation sur le site internet du ministère de l'intérieur : https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/

Les électeurs qui ne sont pas en mesure de se déplacer pour aller voter et qui souhaiteraient se faire représenter par un autre électeur peuvent toujours déposer une demande de procuration sur le site https://www.maprocuration.gouv.fr/ avant de finaliser leur demande en se rendant au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie qui ont adapté leurs horaires d'accueil en conséquence.

Toutes les mesures sanitaires sont mises en œuvre par les communes pour permettre aux électeurs de voter en toute sécurité : files d'attente prioritaires, port du masque, mise à disposition d'un point d'eau ou d'une solution hydroalcoolique etc.

Enfin, rappelons, pour celles et ceux qui ne retrouveraient plus leur carte d'électeur, qu'elle n'est pas obligatoire pour voter, une pièce d'identité comportant une photo suffit. Il est également possible vérifier son inscription sur les listes et son bureau de vote en ligne: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE.

Alors dimanche prochain, muni de votre pièce d'identité, de votre masque et votre stylo, accomplissez votre devoir de citoyen! #OuiJeVote

Cabinet Bureau de la communication interministérielle

Tél : 03 29 69 88 88 Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr Place Foch 88026 ÉPINAL Cedex









